



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MISE A DISPOSITION DE L'ASSOCIATION HABITAT & HUMANISME DU LOGEMENT SITUE AU 2EME ETAGE DROITE DE L'IMMEUBLE SIS, 3, ALLEE AUBERT

DÉCISION N° DM-20-074
EN DATE DU 17 FEVRIER 2020

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté municipal n°2017-4937 du 14 novembre 2017, portant délégation de fonction à Monsieur Marc WALCH, adjoint au Maire délégué à la prévention et à la sécurité publique, aux affaires juridiques et domaniales ;

CONSIDÉRANT la demande de l'association Habitat & Humanisme IDF, de bénéficier de la mise à disposition d'un logement situé, 3, Allée Aubert à Vincennes destiné à accueillir des réfugiés statutaires ;

CONSIDÉRANT la volonté de la ville de soutenir l'association « Habitat et Humanisme IDF » dans sa démarche d'aides aux personnes en situation de réfugiés statutaires en favorisant notamment leur insertion par la mise à disposition d'un logement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association Habitat & Humanisme IDF, une convention de mise à disposition précaire du logement situé au deuxième étage droite de l'immeuble 3, Allée Aubert à Vincennes destiné à l'accueil de réfugiés statutaires, moyennant le versement, d'une redevance mensuelle de 50,00 €.

D'INSCRIRE cette recette au budget communal aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la prévention, de la
sécurité publique, des affaires juridiques et du
domaine,

Signé

Marc WALCH

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20200217-lmc1H7162H1-AR
Date de réception en Préfecture : 17/02/2020
Date de Publication : 17/02/2020